

## Entente relative à l'exemption de capital entre les membres d'un groupe lié d'assureurs sur la vie

Ce formulaire s'adresse à toute société d'assurance vie (aussi appelée *assureur sur la vie* dans la Loi sur les impôts et *société* dans ce formulaire) qui remplit les conditions suivantes :

- elle exploite une entreprise au Canada au cours d'une année d'imposition;
- elle est liée à une ou plusieurs sociétés d'assurance vie qui exploitent une entreprise au Canada et forme avec elles un groupe lié à la fin de cette année;
- pour l'année d'imposition, elle veut s'entendre avec la ou les sociétés auxquelles elle est liée sur la façon dont elles répartiront entre elles leur exemption de capital afin de calculer la taxe sur le capital.

### Renseignements importants

Pour chaque année d'imposition, le groupe lié doit transmettre ce formulaire d'entente au ministre. Si, 30 jours après l'envoi d'un avis écrit, le ministre n'a pas reçu le formulaire d'entente, il répartira entre les membres du groupe lié un montant qui ne dépasse pas celui qui aurait été calculé à la partie 3 du formulaire.

Une règle particulière s'applique lorsqu'une société a plusieurs années d'imposition qui se terminent dans une même année civile et qu'elle est, au cours d'au moins deux de ces années d'imposition, liée à une société dont l'une des années d'imposition se termine dans cette année civile. Dans un tel cas, l'exemption de capital de la première société pour chacune de ces années d'imposition à la fin desquelles elle est liée à l'autre société correspond à son exemption de capital pour la première de ces années.

Pour calculer le montant de l'exemption de capital à répartir entre les membres du groupe lié, remplissez d'abord la partie 3. Répartissez ensuite le résultat obtenu entre les membres à la partie 2. Le montant attribué à chaque société doit être reporté à la ligne 66 du formulaire *Société d'assurance vie – Calcul de la taxe sur le capital* (CO-1175.4) rempli pour elle.

Chacune des sociétés membres du groupe lié doit joindre un exemplaire du présent formulaire à sa déclaration de revenus des sociétés (formulaire CO-17).

Pour plus de renseignements, consultez les articles 1175.13 à 1175.18 de la Loi sur les impôts.

## 1 Renseignements sur la société

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	
01a		01b		IC 0001	
Nom de la société				Date de fin de l'année d'imposition	
02				05	

## 2 Répartition de l'exemption de capital

Répartissez, dans le tableau ci-dessous, le montant de la ligne 117 entre les membres du groupe lié. Si l'espace est insuffisant, joignez une copie du formulaire.

	A Nom des sociétés membres du groupe lié	B Numéro d'identification	C Répartition de l'exemption de capital
50	Société demandeuse		
51	1. Société liée		
	2. Société liée		
	3. Société liée		
	4. Société liée		
	5. Société liée		

Additionnez les montants de la colonne C de chacune des copies du formulaire (le résultat doit correspondre au montant de la ligne 117).

56



### 3 Exemption de capital à répartir

100 10 000 000

Inscrivez le **moins** élevé des montants suivants :

- total des montants de capital imposable utilisé au Canada pour l'année, pour l'ensemble des membres du groupe lié;
- 50 000 000 \$.

101	
- 102	<b>10 000 000</b>

Montant de la ligne 101 moins 10 000 000 \$.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

= 103 × 50 % ▶ + 104

Inscrivez le **moins** élevé des montants suivants :

- total des montants de capital imposable utilisé au Canada pour l'année, pour l'ensemble des membres du groupe lié;
- 100 000 000 \$.

105	
- 106	<b>50 000 000</b>

Montant de la ligne 105 moins 50 000 000 \$.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

= 107 × 25 % ▶ + 108

Inscrivez le **moins** élevé des montants suivants :

- total des montants de capital imposable utilisé au Canada pour l'année, pour l'ensemble des membres du groupe lié;
- 300 000 000 \$.

109	
- 110	<b>200 000 000</b>

Montant de la ligne 109 moins 200 000 000 \$.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

= 111 × 50 % ▶ + 112

Total des montants de capital imposable utilisé au Canada pour l'année, pour l'ensemble des membres du groupe lié

113	
- 114	<b>300 000 000</b>

Montant de la ligne 113 moins 300 000 000 \$.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

= 115 × 75 % ▶ + 116

Additionnez les montants des lignes 100, 104, 108, 112 et 116.

Répartissez le résultat entre les membres du groupe lié à la partie 2.

**Exemption de capital à répartir** = 117

### 4 Entente relative à l'exemption de capital entre les membres du groupe lié (si l'espace est insuffisant, joignez une copie du formulaire)

Nous, représentants autorisés des sociétés dont le nom figure ci-dessous, convenons que le montant de l'exemption de capital inscrit à la ligne 117 doit être réparti comme il est indiqué à la partie 2 pour l'année d'imposition visée.

	A Nom des sociétés membres du groupe lié	B Signature du représentant autorisé	C Fonction ou titre	D Date
150	Société demandeuse			
151	1. Société liée			
	2. Société liée			
	3. Société liée			
	4. Société liée			
	5. Société liée			